

PLU de Portet-sur-Garonne : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 24 octobre 2023

Le document d'urbanisme en vigueur à Portet-sur-Garonne (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 3 octobre 2023. Il délimite 77 zones, dont 44 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 24 octobre 2023.

- Le PLU de Portet-sur-Garonne s'applique dans sa version du 3 octobre 2023 ; nous publions 10 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 77 zones : 44 urbaines (U), 7 à urbaniser (AU), 4 agricoles (A) et 22 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Portet-sur-Garonne occupe le rang 60 par le nombre de zones délimitées : 37 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 393 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Portet-sur-Garonne depuis 2013, pour 537 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	77 zones
Zones urbaines (U)	44 zones
Zones à urbaniser (AU)	7 zones
Zones agricoles (A)	4 zones
Zones naturelles (N)	22 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	PORTET-SUR-GARONNE
Version du	3 octobre 2023
Partition GPU	DU_31433
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_31433/c1ce608f663416a800703f968892de60/31433_3_reglement_20231003.pdf
Règles extraites	10 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Portet-sur-Garonne

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/portet-sur-garonne-31433>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Portet-sur-Garonne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054877080
Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Risque industriel, Rupture de barrage
Reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle	22 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	18 mai 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	2 plans
Risques couverts par ces plans	Inondation, Mouvement de terrain
Plans de prévention des risques naturels prescrits	1 plan
Plans de prévention des risques technologiques approuvés	1 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UA, UAa, UB, UBa, UC, UCa, UE, UEc, UEg, UEi, UP
Nomenclature des zones à urbaniser	AU0, AUE cam, AUE fran, AUE0, AUE0 fpn, AUE0 fran

Situation administrative

Code INSEE	31433
Code postal	31120
Intercommunalité	CA Le Muretain Agglo
Département	Haute-Garonne
Région	Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	77 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	77 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	77 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Pinsaguel (2,9 km)	27 zones
Roques (4,1 km)	60 zones
Roquettes (4,3 km)	49 zones
Pins-Justaret (5,2 km)	33 zones
Saubens (6,3 km)	30 zones
Villate (6,9 km)	18 zones
Frouzins (7,1 km)	46 zones
Labarthe-sur-Lèze (7,7 km)	60 zones
Seysses (10,1 km)	54 zones
Eaunes (11,3 km)	60 zones
Fonsorbes (12,6 km)	79 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/portet-sur-garonne-31433>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Portet-sur-Garonne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Muret (12,7 km)	221 zones
Lamasquère (13,0 km)	30 zones
Labastidette (15,1 km)	43 zones
Saint-Hilaire (15,9 km)	42 zones
Saint-Lys (16,0 km)	113 zones
Le Fauga (16,4 km)	35 zones
Saint-Clar-de-Rivière (16,6 km)	81 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/portet-sur-garonne-31433>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.